

13 - 22 ans

Conseil Local des Jeunes



**Tu as entre 13 et 22 ans ?
Tu souhaites donner tes idées et
ton avis ?**

Service AEJP

Animation - Enfance - Jeunesse - Péri-scolaire

mdj.enfancejeunesse@laille.fr

02 99 42 52 75

Point 21 - 21 rue du
Point du Jour
35890 Laillé





Qu'est ce qu'un Conseil des Jeunes ?

Dans un climat de respect et pour l'intérêt général, cette assemblée permet :

- d'exprimer et d'échanger sur les besoins et les attentes des jeunes Lailléens.
 - de proposer et de mettre en place des actions ou des réalisations concrètes (ex: skate park)
 - de participer à certains projets menés par la collectivité.
- Le Conseil Municipal demande l'avis du Conseil Local des Jeunes dès qu'un projet concerne la jeunesse. Si le sujet les intéresse, les jeunes peuvent formuler des propositions.



Comment ça fonctionne ?

Les jeunes sont accompagnés par l'animatrice jeunesse. Tous les jeunes de la ville âgés de 13 à 22 ans peuvent participer en se portant volontaire auprès de la Maison des Jeunes. La composition maximum est de 15 jeunes «fixes» auxquels s'ajouteront des membres «temporaires», porteurs de projets ou thématiques déterminées. Les jeunes choisiront les thèmes qui les intéressent (aménagement du territoire, sport, loisirs...) ou un projet précis à partir du moment où il est d'intérêt général.

N'hésite plus, contacte la Maison des Jeunes !